



**FICHE D'INFORMATION AUX CANDIDATS**  
AVIS N° 2022\_61135\_0014

---

A Marseille, le 21/02/2022

**Ville de Marseille – DGSE-DRH-SCF**

Adresse du profil acheteur: [marchespublics.mairie-marseille.fr](https://marchespublics.mairie-marseille.fr)

**Objet : 2022\_61135\_0014 - FORMATIONS EN LANGUE ANGLAISE ET AUTRES LANGUES EUROPÉENNES**

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations de formation professionnelle en langues anglaise, mais également étrangères, européennes (espagnole, italienne ou allemande), au profit des cadres et agents de la Ville de Marseille dont les missions nécessitent la pratique de ces langues.

**RÉPONSES SUITE A DES DEMANDES D'INFORMATION**

**QUESTION N°1 posée le 21/02/2022**

Pouvons-nous proposer des formations 100% à distance ou moitié distanciel/moitié présentiel ? Toutes les langues sont-elles obligatoires ? L'apprentissage professionnel des langues est-il obligatoire ?

**RÉPONSE N°1 - le 21/02/2022**

Les modalités demandées sont toutes indiquées dans les documents du marché public , à savoir :

- les cours se dérouleront en présentiel mais un distanciel peut être prévu si les circonstances l'exigent, et à la demande du Service Formation. Les documents financiers prévoient l'ensemble de ces éléments.
- les langues et l'apprentissage demandés sont listées dans l'intitulé, l'objet et le contenu de la présente consultation, ainsi que dans les documents du marché. Les documents financiers reprennent toutes les prestations attendues.

**QUESTION N°2 posée le 21/02/2022**

Combien de personnes sont concernées pour chaque formule et au total ? il y a un nombre de groupe mais ne connaissant pas les niveaux ni les besoins il est difficile de quantifier et vous apporter une tarification précise selon groupe de 1,2,3,4,5

**RÉPONSE N°2- le 21/02/2022**

Le nombre de stagiaires potentiels par groupe (il n'y a pas de données figées à ce jour) est indiqué dans l'article 1.1 du CCAP et des quantités estimatives pour les groupes sont données, à titre informatif, dans le Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E).

**QUESTION N°3 posée le 21/01/2022**

Concernant la révision des prix selon la formule paramétrique , quels indices doit on utiliser ? Je suis allée sur le site Syntec il y a que des indices 2021.

**RÉPONSE N°3- le 21/01/2022**

Pour la réponse à cette question, nous vous renvoyons à l'article 9.2 du CCAP, qui précise ces informations. Nous vous renvoyons également aux informations communiquées par la Commission Indice Syntec quant à la valeur de l'indice SYNTEC depuis la crise sanitaire.

La date limite de remise des offres initialement prévue le 14 mars 2022 à 16h00 est maintenue.